



SCIC SAS au capital variable Com.TOIT Énergie Citoyenne

Siège social : L'Atrium – 37 avenue de Gramont

03200 VICHY

RCS Cusset 849 111 067

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 juillet 2022

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Le Conseil Coopératif, dénommé CC, et le soussigné Alain Descols, Président de la SCIC Com.-TOIT Énergie Citoyenne ont, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DURANT LA TROISIÈME ANNÉE D'EXERCICE

Le CC, constitué de membres bénévoles élus lors de l'assemblée générale constitutive, a engagé de nombreuses démarches visant à atteindre les objectifs fixés dans les statuts de la société notamment :

- 1/ Mettre en œuvre les meilleurs moyens de production d'énergie renouvelable à l'échelle locale ;
- 2/ Faire que les citoyens, et en particulier les habitants de l'agglomération ainsi que tous les acteurs économiques et politiques locaux, s'approprient la maîtrise de l'énergie qu'ils utilisent dans le cadre d'une production renouvelable et d'une consommation raisonnée. Les premiers projets concrets définis en CC vise à installer des centrales solaires sur des bâtiments appartenant à des collectivités territoriales,

Le conseil coopératif s'est réuni tout les quinze jours et même chaque semaine pour les différentes commissions : Développement, Communication, Finance,,,

NOS RÉALISATIONS :

Après avoir effectué toutes les étapes de préparation, nous avons mis en service le 5 janvier 2022 la première centrale sur la CUISINE CENTRALE de CUSSET d'une puissance de 36 KWC soit 39 000 KWh par an, soit la consommation électrique de 33 personnes. Son inauguration a eu lieu le 27 novembre 2021,

La centrale solaire citoyenne sur le POLE ENFANCE de BELLERIVE a vu ses travaux réalisé par la SAEM de Cusset travaux débuter en fin d'exercice. Cette entreprise locale a ainsi installé 108

panneaux fournis par l'entreprise [SYSTOVI](#) de Carquefou (près de Nantes). La coopérative a ainsi fait le choix d'un installateur local (choisi aussi pour la maintenance) et d'un fournisseur de panneaux français. C'est aussi ça l'intérêt des projets citoyens : donner des retombées locales aux euros investis.

Le raccordement signifiant la mise en production a été fait le 24 avril 2022 et nous avons fêté l'inauguration le 21 mai 2022.

UN ARRÊTÉ GOUVERNEMENTAL QUI N'ARRANGE PAS NOS AFFAIRES :

L'arrêté dit S21 publié en octobre 2021 par le Ministère de la Transition Énergétique a modifié les conditions d'achat à prix réglementé de l'énergie photovoltaïque produite en toiture. Le seuil d'éligibilité à ce tarif réglementaire rassurant est passé de 100 KWc à 500 KWc, ce qui élargi notre potentiel d'activité sur les grandes toitures. Mais ce même arrêté a supprimé les subventions sur investissements.

Ainsi, à quelques semaines près, nous avons pu faire passer une subvention régionale sur investissement pour la cuisine centrale, montant de 9.757€. Et hélas nous avons perdu pour le pôle enfance deux subventions, l'une de la région AURA de plus de 9.000 euros, l'autre de Vichy Pays d'Auvergne de 12.000€, cette dernière pourtant attribuée mais annulée pour raison de cohérence avec le décret national.

Cette absence de subventions n'a pas remis en cause notre modèle économique. La rentabilité reste quasi inchangée, mais elle nous oblige à mobiliser plus de fonds propres et limite ainsi notre capacité à investir.

NOS COMMUNICATIONS

A la fin de la période pandémique, nous avons relancé notre plan de communication.

Ainsi, auprès du public, nous avons été présents :

- à la Foire Humus, en participant à une conférence très suivie sur les contributions citoyennes à la transition énergétique.
- à des permanences dans les magasins bio Biocoop et Croc bio

Les moyens numériques du site Internet et des réseaux sociaux sont désormais systématiquement animés. Nous en attendons une montée des contacts militants et de l'intérêt de futurs sociétaires.

Nous avons développé notre couverture presse, profitant les opportunités des inaugurations. Un article dans la revue périodique de Vichy Économie a visé à nous faire connaître du tissu des entreprises locales actives.

Auprès des collectivités locales, nous avons augmenté notre lobbying par de nombreux rendez-vous auprès des élus et des services techniques des mairies et de Vichy Communauté. Nos vi-

sées étaient à la fois de détecter des opportunités de toitures à équiper, mais aussi d'être présents le plus tôt possible dans les projets de travaux et de nouveaux bâtiments.

Le discours général que nous tenons est encore peu compris par les collectivités :

- La solarisation d'un bâtiment neuf ne doit pas être une option.
- Elle doit être prévue par l'architecte dans la première conception.

C'est ce que nous avons réussi à vendre à Vichy Communauté pour le futur vestiaire du parc des Isles, indépendamment de savoir qui sera l'entreprise qui posera la centrale photovoltaïque sur le toit.

Un temps fort cette année a été la présentation notre coopérative et les avantages qu'elle pouvait apporter aux communes à la conférence des maires de Vichy Communauté.

UN ÉVÈNEMENT CLIMATIQUE CHEZ NOUS

La grêle ne nous pas épargné :

- 1 panneau sur la cuisine centrale a été détruit, et il a très vite été remplacé par Loïc avec l'assistance gracieuse de Clément Labbe de la société SOLTYCE, notre mainteneur pour ce site.
- A peine installés, 16 panneaux sont à remplacer sur le pôle enfance. Les devis sont en cours d'établissement par l'entreprise SAEM.

Heureusement nous sommes assurés auprès de la MAIF pour les dommages liés aux événements climatiques et pour le manque à gagner induit par la baisse de notre production . Les sinistres ont été déclarés et sont en cours d'instruction, dans l'attente de l'expertise et avec une petite franchise.

ÉVOLUTION DU SOCIÉTARIAT

Au 31 mars 2022, date de clôture de cet exercice, notre sociétariat est composé comme suit :

Souscriptions de parts sociales au 31/03/2022		
nombre	Nombres de parts sociales	Pour un montant de
81	622	31 100 €

Au 15/06/2022, date d'arrêté pour l'assemblée générale

Souscriptions de parts sociales au 15/06/2022				catégorie d'actionnaires			
	nombre	Nombres de parts sociales	Pour un montant de		Catégorie 1: Salariés et producteurs	Catégorie 2: Bénéficiaires	Catégorie 3: Personnes Morales
Particuliers	80	596	29 650 €		8	72	
Associations	2	14	700 €				2
Collectivités	10	150	7 500 €				10
Société(s)	2	72	3 600 €				2
	94	832	41 600 €		8	72	14

Conformément aux statuts, (Titre III art.2) et (Titre V Art.1 point 1.2.) l'agrément des nouveaux sociétaires a été validé lors des réunions du Conseil Coopératif et acté dans nos PV de réunion. Tous avaient libéré leur souscription.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux sociétaires le remercions pour leur confiance.

EXAMEN DES COMPTES ET RÉSULTATS

Les opérations comptables ont été confiées à la société IMPLID et attestées par leur expert-comptable.
Pour cet exercice, arrêté au 31 mars 2022, voici une synthèse des comptes :

COMPTE DE RÉSULTAT

Chiffre d'affaires	806€
Charges d'exploitation	1463€
Reprise sur charges antérieures :	-797€
Dotations aux amortissements	520€
Total des produits d'exploitation :	1983€
Résultat d'exploitation :	-380€
Charges financières :	149€
Résultat courant avant impôts :	-529€
Produit amortissement subvention :	113€
Résultat net :	-415€

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Après deux années de gestation, la production a débuté. Nous avons généré un début de chiffre d'affaires avec la production de la cuisine centrale de Cusset du 05/01/22 et le 31/03/22, nous avons déjà pu constater sur cette courte période et hivernale que nos prévisions de production étaient prudentes puisque moindre que la consommation réelle mesurée.

Les charges d'exploitations ont été maîtrisées, inférieures à l'année précédente malgré une activité plus importante dans la phase de préparation des chantiers. Le poste téléphone est lié à la télésurveillance des centrales.

La reprise sur charges antérieures est une charge de l'exercice précédente réintégrée dans cet exercice en investissement sur la cuisine centrale.

Nous voyons apparaître des dotations sur amortissements correspondant à la répartition au pro rata temporis de l'investissement en production à la fin de l'exercice, c'est-à-dire seulement la cuisine centrale. Ces dotations commencent à monter, elles aussi limitées par la faible durée de l'exploitation.

Les charges financières sont uniquement des intérêts payés à notre banque pour l'emprunt à long terme en cours au terme de l'exercice.

Les subventions d'amortissement s'amortissent aussi sur la même durée que ce qu'elles ont permis de financer, ceci pour neutraliser leur incidence fiscale, ce qui explique le revenu exceptionnel de 113€

Le fonds de roulement commence à se constituer, il est légèrement supérieur à l'attente du fait de créance de l'état pour de la TVA à récupérer.

BILAN de L'EXERCICE ARRÊTE au 31 MARS 2022

Immobilisations brutes:	50439€
Amortissements :	-520€
Stocks :	néant
Créances et charges d'avance :	31461€
Total ACTIF:	81900€
Capital :	34641€
Report à nouveau :	-2565€
Subventions d'investissement :	9634€
Emprunt bancaire :	38184€
Dettes d'exploitation :	2411€
Résultat de l'exercice :	-415€
Total PASSIF	81900€

COMMENTAIRE SUR LE BILAN

Actif :

Nos investissements sont ceux de la cuisine centrale et ils ont commencé à être amorti sur 20 ans à partir de la date de mise en service, au 5 janvier 2022.

Ils comprennent aussi des immobilisations en cours pour le pole enfance et le marché couvert, dont l'amortissement n'a pas débuté au 31 mars 2022.

Dans les créances, il est noter un important retard de l'état à nous rembourser la TVA (10.105€) que nous avons payé dans nos investissements. Ceci est en cours de traitement. Ce poste comprend aussi techniquement la subvention reçue de la région Aura pour la cuisine centrale.

Passif :

Le capital variable a légèrement cru dans l'exercice.

Le report à nouveau est la somme des pertes des deux exercices précédents.

L'emprunt bancaire correspond au seul emprunt bancaire souscrit pour la cuisine centrale.

Le résultat reste en perte, et s'explique par des charges en année pleine, non compensées par des revenus du fait d'une production qui n'a débuté qu'au dernier trimestre de l'exercice.

Dans cet exercice, nous voyons le bilan de Com'Toit commencer à adopter un profil financier qui va se conforter dans les exercices suivants. Le total bilan s'accroît fortement du montant des investissements versus les emprunts.

Les documents comptables détaillés vous ont été communiqués avec la convocation à l'AG.

AFFECTATION DU RÉSULTAT : Il est fait proposition du report à nouveau du résultat de l'exercice.

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

COMMUNICATION

Nous travaillons sur une évolution des ApéroWatt de façon à rendre cette formule plus attractive. La proposition à l'étude est de coupler l'échange classique avec les citoyens à des projections de quelques courts-métrages sur le thème de l'urgence climatique et une présentation théâtralisée des cartes INVENTONS NOTRE VIE BAS CARBONE.

LE FUTUR PROCHE

Après de multiples rebondissements qui ont duré 2 ans, le marché couvert de Vichy va être lancé.

- Malgré les refus successifs des entreprises attributaires du marché, Copergreen et SAEM devant des difficultés techniques mise en avant au moment de la phase d'études détaillées.
- Malgré un bureau de contrôle a refusé de valider notre projet pour des raisons administratives. Nous avons dû recruter un autre bureau de contrôle expérimenté en photovoltaïque qui a validé techniquement notre projet grâce au bureau d'études de l'installateur SOL-STYCE et son agence de LYON.
- Malgré la publication du décret S21 a été publié tardivement, il était attendu, car il a ouvert la possibilité de bénéficier de prix garantis pour la production d'une plus grande surface de panneaux.
- Malgré des discussions avec l'Architecte des Bâtiments de France nous ont fait craindre l'annulation du projet tant ses exigences semblaient impossibles, ce qui nous a poussé à une négociation qui s'est relativement bien terminée
- Les difficultés précédentes ont retardé notre capacité a figer un prix avec l'installateur. Dans le contexte de forte inflation, ces retards ont induit un surcoût significatif. Depuis peu, nous avons sécurisé les coûts d'achats, en signant un bon de commande .

Nous savons que, sauf impondérable, nous pourrons réaliser le Marché Couvert de Vichy avec une puissance importante de 231 KWc. Les travaux d'optimisations ont permis de sauver la rentabilité du projet (retour sur investissement sur 11 ans).

Les derniers obstacles, non des moindres, sont économiques. L'augmentation des taux des prêts bancaire long terme, en moyenne 1 point de plus nous a poussé à étudier une alternative bancaire pour ce chantier.

Anticipant ce phénomène, nous avons entamé des discussions avec la CEPAL (Caisse d'Epargne Auvergne Limousin) pour arriver à un accord cadre non engageant pour com.TOIT. Celui-ci porte sur la possibilité de prêts long terme, sur 16 ans. Ceci ouvrir la possibilité d'une al-

ternative au financement de la Banque Populaire AURA . Cet accord est dimensionné pour couvrir les installations à venir dans les 18 prochains mois avec un taux de crédit déjà fixé.

Les travaux du marché couvert sont à ce jour planifiés pour une mise en service en fin d'année 2022.

EN 2023

Nous avons reçu une réponse positive de Vichy Communauté a une AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour 2 vestiaires dont un en cours de construction. Ces projets pourront nourrir les débuts de l'année prochaine.

Nos capacités d'investissement à venir dépendent de vous, nos sociétaires, car, depuis que les subventions d'investissement sont interdites, la part de fonds propres à apporter sous forme de parts sociales dans un projet est au minimum de 10 %.

Pour le moment, une commune, St Germain des Fossés, a donné un accord de principe pour apporter des fonds proches de notre besoin pour réaliser une centrale sur son territoire.

DES SOLUTIONS POUR CONTINUER A INVESTIR

Si le soutien bancaire semble être acquis pour des projets rentables, nous avons maintenant plus qu'avant besoin de l'apport financier de nos sociétaires.

Nous ne pourrons aller plus en avant dans nos projets qu'avec des prises de parts complémentaires, et bien sûr avec l'arrivée de nouveaux sociétaires.

Nous proposons depuis peu aussi à nos sociétaires d'ouvrir des Comptes Courants d'Associés pour des placements sur 10 ans avec des intérêts à convenir de gré à gré, a priori de 3 %.

Sur ce sujet, l'enjeu majeur est de s'appuyer sur l'expérience acquise et la crédibilité économique de l'entreprise, dans un plan de croissance considérable, en conservant nos règles d'orthodoxie financière, et mû par l'urgence climatique qui occupe les esprits mais peu la réalité politique de notre pays. Ce plan de croissance n'est actuellement limité que par nos fonds propres.

POUR LES PETITES INSTALLATIONS

Afin de répondre aux nombreuses demandes des particuliers pour équiper leur propre toiture de petites installations, voir des kits à auto-installer, nous collaborons avec la coopérative citoyenne SOLARCOOP qui propose à ces particuliers un accompagnement ou l'achat de kit près a l'emploi. Le choix proposé par le conseil coopératif est d'éviter de disperser son énergie dans ces installations individuelles, et donc d'en déléguer l'accompagnement à une structure coopérative

tierce dont c'est la vocation principale et qui s'est structuré à cette fin avec une centrale d'achat, une logistique, et une hot-line.

Com.TOIT n'oublie pas que ces particuliers sont des militants potentiels et conserve, voire développe de nouveaux liens avec ces personnes qui croient en l'énergie locale et photovoltaïque de petite taille et qui peuvent nous amener un rayonnement à terme plus important.

ENERCOOP ET NOUS

En lien avec COMBRAILLES DURABLES, nous étudions l'opportunité de devenir l'antenne locale d' ENERCOOP AURA pour des **centrales au sol** d'une taille de 250 KVA maxi soit 4000 m², ce qui est une petite surface pour des installations de ce type. Dans ce projet, Com.TOIT Énergie Citoyenne ne porterait pas l'investissement. Il adopterait une position de d'apporteur d'affaires qui générerait des revenus pour la coopérative pour le travail de terrain que ENERCOOP ne peut faire à distance.

DANS L'AIR DU TEMPS

Suite à parution du décret S21 précité, l'opportunité pour un propriétaire de toiture de consommer une partie de la production électrique installée sur sa toiture et de vendre l'excédent non consommé à prix garanti par l'état est apparue.

Com'TOIT voit, comme plusieurs coopératives énergétiques de France, une opportunité de répondre de façon pertinente par une production locale à un besoin local, réalité proche de son ambition statutaire.

Nous étudions donc la bonne façon de construire nos futures centrales et de passer d'une vente totale de l'énergie produite à prix garanti à une location d'installation clef en main à un gros consommateur, avec garantie de fonctionnement.

Ceci impose toutefois à Com.TOIT Énergie Citoyenne de revoir son modèle économique. Ce modèle semble d'autant plus pertinent que les prix de l'énergie se sont installés dans une hausse durable.

Pour affiner nos modèles technico-économiques, nous travaillons avec Enedis, Energie Partagée qui dispense des formations de bonne qualité, et aussi avec le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier, Nous avons rencontré Brice Calves du SDE03 afin de se former et accéder à des logiciels de calcul d'auto consommation.

La mise en œuvre de projets basés sur ces nouveaux modèles économiques sera engagé avec prudence sur le plan financier et organisationnel.

On peut dire que Com.TOIT EC a mis en place une veille technico-économique dont l'objectif est de continuer à se mouvoir avec pertinence dans l'environnement très réglementé du marché de l'énergie et de poursuivre son objectif central, favoriser localement la transition énergétique.